

Commune VALZIN EN PETITE MONTAGNE

Compte rendu du conseil municipal du 23 mars 2018 - 20 heures Convocation 13/03/2018

PRESENTS : BON Hervé, BOROD Alain, BRIDE Denis, BERTHELON Pascal, CAILLAT Jean, CHARRIERE Gérard, CHATENET Aurel, COMTE Thierry, CRAUSAZ Lilia, DAVID Eric, DRAPIER Delphine, DUMONT Xavier, DUVERNAY Daniel, GAILLARD Gilles, JAUD Joëlle, JAEHN Nancy, JOURNEAUX Cyrille, MAIRE Michaël, MOREY Pierre, PERROD Isabelle, POUDROUX épouse VINCENT Colette, ROULIN Patrick, SARRAN Jean-Louis, SONNEY Jean- Pierre, VACELET Denise

ABSENT EXCUSES : COMTE Philippe, GROS Mathieu, LEVEQUE Frédéric, PAGET Christophe, RONCALLI Damien, OVERNEY Christian.

ABSENTS : M HUVEY Jean-Jacques, M. GUYGRAND Gabriel.

SECRETAIRE DE SEANCE : JOURNEAUX Cyrille.

- **Approbation des comptes de gestion 2017 de la commune et du budget eau.**

Considérant que les comptes de gestion établis par le trésorier pour chacun de ces budgets reflètent l'intégralité des dépenses et des recettes du budget concerné, le conseil municipal approuve à l'unanimité ces comptes de gestion.

- **Approbation des comptes administratifs – exercice 2017 de la commune et du budget eau.**

Approbation et vote des comptes administratifs - exercice 2017

COMMUNE :

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2017 qui s'élève à un résultat positif de 387 423.94 €.

EAU :

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2017 qui s'élève à un résultat positif de 15 996.11 €.

- **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018.**

Le conseil municipal vote le budget 2018 pour un montant de 665 091 € en fonctionnement et 1 172 501 € en investissement.

- **VOTE DU BUDGET ANNEXE EAU 2018.**

Le conseil municipal vote le budget eau 2018 pour un montant de 16 529 € en fonctionnement et 8837.81 € en investissement.

- **VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2018.**

Taxe d'habitation : 8.79 %

Taxe foncière bâti : 6.67 %

Taxe foncière non bâti : 12.98 %

Taux moyens appliqués sur la commune de VALZIN EN PETITE MONTAGNE.

- **APPROBATION DES RPQS POUR 2017.**

Rapports sur le prix et la qualité du service (R.P.Q.S.)-EAU FETIGNY, SYNDICAT DES EAUX LAVAL DANFIA, SYNDICAT DES EAUX DU VALOUSON :

Ces documents qui retracent l'existant et l'activité du service eau sont approuvés à l'unanimité par le conseil municipal, ils sont consultables à la mairie.

- **SYNTHESE DES RPQS APPROVISIONNANT LA COMMUNE EN EAU :**

Eau Fétigny, Syndicat des eaux du Valouson et Syndicat des eaux Laval danfia :

Synthèse des RPQS EAU 2017

↘↗ : tendance négative

↗↘ : tendance positive

	Régie Fetigny	SIE LAVAL DANFIA	SIE VALOUSON
Réseau	1 de 1,06 Kms	3 / total : 11,42 Kms	1 de 20 Kms
Abonnés	58	172	241
Volume mis en distribution	3 629 m ³ ↗	24 022 m ³ ↘	42 701 m ³ ↗
Consommations autorisées (vente,...)	3 110 m ³ ↘	16 053 m ³ ↘	31 765 m ³ ↗
Rendement	85.80% ↘	66.80% ↗	77.80% ↗
Perte / Kms/ j (ILPR)	1,32 m ³ ↗	1.91 ↘	1.41 ↘
Consommation/Kms/j (ILC)	8 m ³ ↘	3,85 m ³ ↘	4,9 m ³ ↗
Prix du m ³ - TTC pour une facture de 120 m ³ en 2018	1.88 € =	2.19 € =	2.28 € ↗
Travaux en 2017	1 100.00 €	13 652.00 €	28 111.23 €

- **AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU SITIC DU SIDEC AU BENEFICE DE SES COLLECTIVITES MEMBRES :**

La commune adhérant aux services mutualisés du service Informatique et TIC du Sidec approuve l'avenant de la nouvelle convention concernant la mise à disposition des services du SITIC du Sidec et accepte la tarification 2018.

- **SUBVENTION VOYAGE SCOLAIRE EN ALLEMAGNE :**

Le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 50 € pour un élève participant à un voyage scolaire en Allemagne.

- **PRIX AFFOUAGE LEGNA SAVIGNA 2017/2019 :**

Le conseil municipal décide de partager l'affouage pour l'année 2017/2019 à Légna en 3 coupes pour un montant de 210 € par coupe et par personne.

Le conseil municipal décide de partager l'affouage pour l'année 2017/2019 à Savigna en 3 coupes pour un montant de 148 € par coupe et par personne.

- **ETUDES DEFENSE INCENDIE :**

Le règlement Départemental de Défense Extérieure contre l'Incendie publié en juin 2017 impose au maire de prendre un arrêté dans les 6 mois suivant cette promulgation. Pour élaborer cet arrêté le maire propose la réalisation d'une étude défense incendie. Après discussion il est décidé de confier cette étude à la société ED-TECH 39240 VALZIN EN PETITE MONTAGNE pour un montant de 1088 € H.T.

- **FESTIVAL DE MUSIQUE :**

Un projet de festival de musique par l'association festivalzin est en cours de réflexion pour l'été 2019.

- **LOCATION TERRAIN CHATONNAY :**

Le maire informe que l'EARL de la Quinquenouille change de propriétaire au 1^{er} mai. Comme stipulée dans la charte les terrains communaux sont loués aux exploitants de la commune en priorité. Après discussion les terrains communaux seront proposés aux producteurs de lait à comté de la commune.

- **TERRAIN SAVIGNA :**

Mme GIROD propose de céder pour l'euro symbolique un terrain de 8 a 60 ZP 26 à SAVIGNA situé près du parking départementale 109. Le conseil municipal accepte cette offre et charge le maire d'effectuer les démarches nécessaires.

- **PROJET RALENTISSEUR A UGNA :**

Un groupe de travail se réunira pour réfléchir aux problèmes de sécurité sur la commune. Les conseillers intéressés sont priés de s'inscrire.

- **ACCA :**

Le maire informe le conseil du souhait du Président de la fédération des chasseurs du jura de travailler à la mise en place d'une seule structure cynégétique dont le périmètre serait celui de la commune nouvelle avant 2020.

L'ordre du jour étant épuisé le maire lève la séance à 22 heures 30.

